



Vie privée et familiale perte de passeport et visa d'entrée

Par **durelabeu94**, le **23/10/2019** à **19:18**

Bonjour je me permets de vous écrire car voilà mon problème je suis française et mon mari et algérien il était en IQTF en 2011 suite a un problème avec la justice il n'a pas fait de prison mais du sursis nous ont c mariée le 7/04/2018 et ont voudrais demander vie privée et familiale le problème c'est qu'il a perdu son passeport et son visa d'entrée il est rentré en 1991 en France régulièrement merci pour vos réponses

Par **youris**, le **23/10/2019** à **20:55**

bonjour,

pour obtenir un titre de séjour conjoint de français, votre mari doit présenter entre autres documents, un passeport et un visa long séjour.

l'administration peut refuser un titre de séjour si votre mari présente une menace à l'ordre public.

votre mari doit donc demander un nouveau passeport à son consulat.

voir ce lien: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2209>

salutations